La France au Conseil de sécurité pendant la crise en Iraq : de la Résolution 1441 (2002) à l'invasion de l'Iraq (Document en Français)

x) document(s)

document(s) :
s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/0ab6cba0-e6b6-4fa0-8462-77582a755b3f

ns générales

CHER CHRISTOPHE
émoire : SUR SERGE
iversité Panthéon-Assas - Master Relations internationales (finalité indifférenciée)
on : 23-04-2020

Marquée par le discours de Dominique de Villepin au Conseil de sécurité, la crise en Iraq a été le lieu de l'opposition entre deux e international : une vision américaine centrée sur l'unilatéralisme, et une vision française promouvant le respect du droit rise de la non-prolifération, le cas iraquien a vu la mise en place de mesures coercitives d'inspections sur le territoire iraquien. La détention des armes de destruction massive a finalement servi aux Américains de prétexte pour justifier leur évasion. La période de la résolution 1441 (2002) et l'invasion de l'Iraq en mars 2003 est une intense période marquée pour la France par son refus de cours à la force des Etats-Unis. Aucune des justifications invoquées par les Etats-Unis au soutien de leur opération militaire n'était e fier celle-ci. La France a veillé à ce que la Résolution 1441 (2002) ne puisse être interprété de façon à justifier cette guerre, à ce que écurité ne cautionne pas cette opération, y compris en menaçant du recours au veto.
es : Nations Unies, Agression (droit international), Prolifération des armes de destruction massive, France, Recours à la force (droit Droit de veto, Paix et sécurité internationales

ns techniques

tion
ment PDF

ns complémentaires

gine :
iv-pantheon-assas-ori-13701
urce : Ressource documentaire